

REGLEMENT INTERIEUR

Accès au site

La base de loisirs est ouverte tous les jours de 14h à 18h30 du dimanche 19 juillet au dimanche 30 août 2020.

L'accès au site est payant - voir tarifs.

L'accès au site vaut acceptation du présent règlement.

Les cycles, autres véhicules, ainsi que les animaux domestiques ne sont pas autorisés.

Les barbecues, le nudisme, l'utilisation de radios ou de magnétophones, la consommation d'alcool, les engins à fumer sont formellement interdits.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la base de loisirs est interdit aux mineurs de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte.

Les jeux mis à disposition sur la base de loisirs sont soumis à tranche d'âge et à limites de taille. Ces prescriptions doivent être respectées.

Un règlement complémentaire relatif à l'épidémie de Covid-19 vient s'ajouter aux présentes dispositions.

Baignade

Le bassin de baignade est surveillé durant les heures d'ouverture de la base de loisirs.

La baignade y est autorisée de 14h à 18h.

La baignade est autorisée uniquement dans la zone délimitée par les lignes d'eau et lorsque la flamme verte ou orange est hissée sur le mât situé sur la plage. Elle est interdite dans tous les autres cas.

Les enfants se baignent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents. Aucun enfant de moins de 8 ans n'est autorisé à aller se baigner sans être accompagné d'un parent.

Les responsables des groupes devront se conformer au règlement qui leur sera remis à l'accueil.

Dans les petits bains, les bouées gonflables de taille modeste sont autorisées sur la baignade à l'exclusion de toute rame ou pagaie. L'utilisation de toute embarcation ou engin flottant est interdite sur l'ensemble de la baignade.

Dans tous les cas, les baigneurs devront se conformer aux consignes des Sauveteurs.

Tout incident devra être signalé aux sauveteurs qui portent un T-shirt marqué « Maître Nageur Sauveteur » ou « Sauveteur aquatique ».

Par mesure de sécurité, la pratique de l'apnée est interdite.

Navigation

Seul le matériel de la base de loisirs est autorisé à naviguer sur le plan d'eau.

Pêche

La pêche est interdite dans le secteur de bain.

Sanctions

Le non respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion définitive des fautifs de la base de loisirs sans aucun remboursement.